



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 13 septembre 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

CE-2017-786

**TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA FIRME NORDA STELO INC. - PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1200 du 22 août 2007, adjugeait un mandat de services professionnels d'architectes et d'ingénieurs-conseils spécialisés à la firme Roche ltée, Groupe-conseil pour le projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer au montant de 1 412 182,35 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1792 du 19 novembre 2008, entérinait un avenant de 8 720 \$ incluant les taxes, et a autorisé un ajustement d'honoraires professionnels à la firme Roche ltée, Groupe-conseil au montant de 348 219,38 \$ incluant les taxes, à titre de services professionnels pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1685 du 10 novembre 2010, entérinait un avenant de 36 984,97 \$ incluant les taxes, et a autorisé un ajustement d'honoraires professionnels à la firme Roche ltée, Groupe-conseil au montant de 446 893,57 \$ incluant les taxes, à titre de services professionnels pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a déjà autorisé par la délégation de pouvoir numéro 95189 un avenant au montant de 4 388,39 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a reçu, le 27 juin 2011, une demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la part de Roche ltée, Groupe-conseil pour un montant total de 106 705,57 \$ incluant les taxes, associée aux services de surveillance en résidence au chantier et ceux de la surveillance de bureau;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans « annotés par l'entrepreneur » communément appelés les plans « tel que construit » n'ont pas été produits par Roche ltée, Groupe-conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les acceptations provisoire et finale des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer ont été prononcées par la firme Roche ltée, Groupe-conseil le 11 juillet 2011 et le 25 février 2014 respectivement, faisant en sorte que le délai de prescription de trois ans est aujourd'hui échu;

**CONSIDÉRANT QUE** la renonciation à la prescription de quelque nature qu'elle puisse être, doit relever d'un mandat spécifique de la Ville et déborde le cadre des pouvoirs d'administration généralement délégués à ses fonctionnaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a conclu récemment des négociations avec les représentants de la firme Norda Stelo inc. (anciennement Roche ltée, Groupe-conseil) dans le but de régler la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de 2011 et obtenir les plans « tel que construit » :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 95189 au montant de 4 388,39 \$ incluant les taxes, et autorise un ajustement des honoraires professionnels à la firme Norda Stelo inc. (anciennement Roche ltée, Groupe-conseil) au montant de 28 743,75 \$ incluant les taxes, pour la production des plans « tel que construit » des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer;
- autorise le directeur du Service des infrastructures à signer au nom de la Ville de Gatineau une transaction avec la firme Norda Stelo inc. incluant l'émission de quittances complètes et finales quant aux services exigés et ceux rendus respectivement dans le cadre du mandat initial 2007 SP 103A, et permettre ainsi la fermeture du projet,

le tout dans le cadre du projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30342-009-09721	26 246,87 \$	Usine de traitement des eaux potables d'Aylmer - Honoraires professionnels
04-13493	1 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 246,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

**CE-2017-787**

**DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT - CONSTRUCTION DES SENTIERS CHAMPLAIN, DE LA FERME MOORE, ROBERT PILON, DES FÉES ET DES RUISSEAUX - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES, DU PLATEAU ET DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - RICHARD M. BÉGIN, MAXIME TREMBLAY ET JOCELYN BLONDIN**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-804 du 5 octobre 2016, a adjugé un contrat à la firme Quadrivium conseil inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour la construction des sentiers Champlain et de la Ferme Moore;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-922 du 2 novembre 2016, a adjugé un contrat à la firme Quadrivium conseil inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour la construction des sentiers Robert-Pilon, des Fées et des Ruisseaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques tous les documents requis pour obtenir les certificats d'autorisation requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution de la Ville est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer les demandes d'autorisation et le certificat de conformité des travaux au nom de la Ville auprès des autorités compétentes :

**PROSOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la firme Quadrivium conseil inc. 290, boulevard Saint-Joseph, bureau 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et aux autorités compétentes en la matière, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour les projets;
- confirme son engagement à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2017-788

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT POUR LE PROJET DE LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE SAINT-MÉDARD - NUGENT CONSTRUCTION INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro CE-2016-416 du 1<sup>er</sup> juin 2016, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme Nugent Construction inc. pour la réfection des services municipaux sur la rue Saint-Médard, pour un montant total 264 321,03 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la délégation de pouvoir numéro 141347 du 30 septembre 2016, la Ville de Gatineau approuvait un avenant pour travaux supplémentaires, pour un montant total de 11 409,89 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Nugent Construction inc. a déposé de nouvelles demandes de coûts supplémentaires pour des travaux réalisés qui n'étaient pas prévus au contrat initial;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme WSP, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Nugent Construction inc. et recommande le montant de 32 433,25 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme des avenants présentés dépasse la limite autorisée par le règlement de la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures considère cet excédent au contrat comme étant justifié et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 141347 d'un montant de 11 409,89 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 32 433,25 \$ incluant les taxes, à la firme Nugent Construction inc. pour la réfection des services municipaux sur la rue Saint-Médard, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un total de 43 843,14 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 308 164,17 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-026-09722	29 615,88 \$	Réfection et amélioration des réseaux d'égout et d'aqueduc - C-14-018 – Rue Saint-Médard - Aqueduc
04-13493	1 410,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 406,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

**CE-2017-789**

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE D'ANDROMÈDE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue d'Andromède, dossier RS-17-163, comme illustré au plan numéro CRO-17-306 du 3 août 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
D'Andromède	Nord	À partir du boulevard d'Europe, sur une distance de 15 m vers l'ouest.	En tout temps
D'Europe	Ouest	À partir de la rue d'Andromède, sur une distance de 15 m vers le nord.	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-306 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

**CE-2017-790**

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Saint-Jean-Bosco, dossier RS-17-145, comme illustré au plan numéro CRO-17-287 du 9 août 2017.

Installer une zone de stationnement interdite :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Jean Bosco	Sud	À partir d'un point situé à 57 m à l'ouest du boulevard Saint-Joseph, sur une distance de 21 m vers l'ouest	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, et ce, conformément au plan numéro CRO-17-287 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

**CE-2017-791**

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Montcalm, dossier RS-17-151, comme illustré au plan numéro CRO-17-297 du 9 août 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Montcalm	Est	À partir d'un point situé à 36 m au nord de la rue Gagnon, sur une distance de 26 m vers le nord	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, et ce, conformément au plan numéro CRO-17-297 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-792

**SOUSSION 2017 SP 126 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-  
CONSEILS - STABILISATION DE TALUS DE LA MONTÉE MINEAULT, DE  
L'IMPASSE DE LA CÔTE D'OR ET DU CHEMIN DONALDSON - SERVICE DES  
INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Conseil CHG S.E.N.C., 825, rue Raoul-Jobin, Québec, Québec, G1N 1S6, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance avec résidence pour les projets de stabilisation de talus de la montée Mineault, de l'impasse de la Côte d'Or et du chemin Donaldson, basé sur les prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant approximatif de 142 935,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 août 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus ce comité autorise :

- la firme Groupe Conseil CHG S.E.N.C. à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire;
- la firme Groupe Conseil CHG S.E.N.C. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-026-09723	40 700,49 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – C-14-128 - TTOG – Montée Mineault – Honoraires professionnels
18-17003-011-09724	29 514,09 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - C-14-134 – Honoraires professionnels - Stabilisation - Impasse de la Côte d'Or
18-17003-012-09725	60 304,82 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - C-14-150 – Honoraires professionnels – Stabilisation – 15, chemin Donaldson
04-13493	6 215,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 200,42 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-793

**SOUSSION 2017 SP 144 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU, DE BELLEVUE ET DE MASSON-ANGERS - JOCELYN BLONDIN, SYLVIE GONEAU ET MARC CARRIÈRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans divers parcs en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 4 juillet 2017, et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu les plus hauts pointages par parc conformément à la grille d'évaluation dûment autorisée, à savoir :

**Parc Sainte-Thérèse :**

À la firme Tech Sport inc., située au 4994, route 105, Randon, Québec, J0K 15O, pour un montant total de 36 424,08 \$ incluant les taxes.

**Parc Lauzon :**

À la firme Tessier Récréo-Parc, située au 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C.P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour un montant total de 53 437,79 \$ incluant les taxes.

**Parc de l'Érablière :**

À la firme ABC Récréation Québec inc., située au 1527, autoroute 440 Ouest, suite 200, Laval, Québec, H7L 3W3, pour un montant total de 16 775,57 \$ incluant les taxes.

**Parc Gérard-Marchand :**

À la firme Équipement récréatifs Jambette inc., située au 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6Y 9E6, pour un montant total de 34 981,14 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17007-011-09726	33 260,04 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus - 17-3005 – Parc Sainte-Thérèse – Structure de jeux
18-17007-005-09727	48 795,82 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus - 17-3017 – Parc Lauzon – Structure de jeux
18-17007-012-09728	15 318,33 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus - 17-3022 – Parc de l'Érablière - Structure de jeux
18-17007-013-09729	31 942,44 \$	Plan quadriennal des parcs, volets, 1, 2, 3 et plus - 17-3023 – Parc Gérard-Marchand - Structure de jeux
04-13493	6 158,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 143,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-794

**SOUSSION 2017 SP 177 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS EN MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ - RÉAMÉNAGEMENT DU 2<sup>E</sup> ÉTAGE DU 100, RUE D'EDMONTON (ATELIERS MUNICIPAUX DU SECTEUR DE HULL) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme SNC-Lavalin inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils en mécanique/électricité pour le projet de réaménagement du 2<sup>e</sup> étage du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull), pour un montant total de 62 661,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 août 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-10025-002-09730	57 218,19 \$	Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - 15-2010 - Honoraires professionnels
04-13493	2 725,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 718,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-795

**SOUSSION 2017 SP 187 - FOURNITURE ET TRANSPORT DE MATÉRIAUX EN VRAC (GRANULAIRES) - TRANSPORT ET DISPOSITION DE REBUTS D'ASPHALTE ET DE BÉTON DE CIMENT - SECTEURS DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat pour la fourniture et le transport de matériaux en vrac (granulaires) et le transport et disposition de rebuts d'asphalte et de béton de ciment pour les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers aux firmes ayant soumis les plus bas prix unitaires pour les matériaux cueillis aux différents sites d'approvisionnement par la Ville de Gatineau, pour un montant approximatif pour trois ans de 367 961,68 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 20 juillet 2017, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date d'adjudication du contrat et prendra fin le 17 juin 2020 et pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, ce comité rejette la seule soumission reçue pour l'item 8 dans le cadre de l'appel d'offres 2017 SP 187.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes aux budgets 2018, 2019 et 2020 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

**CE-2017-796**

**SOUSSION 2017 SP 189 - FOURNITURE DE PIÈCES POUR BALAIS ELGIN - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pièces d'équipement Bergor inc., 48, rue Jean-Marc Séguin, Rigaud, Québec, J0P 1P0, pour la fourniture de pièces pour balais Elgin, selon la liste des pièces soumises, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 9 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget 2018 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-39800-649 – Ateliers mécaniques – Voirie – Autres pièces.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

**CE-2017-797**

**SOUSSION 2017 SP 190 - FOURNITURE DE PIÈCES POUR BALAIS JOHNSTON - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pièces d'équipement Bergor inc., 48, rue Jean-Marc Séguin, Rigaud, Québec, J0P 1P0, pour la fourniture de pièces pour balais Johnston, selon la liste des pièces soumises, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 10 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget 2018 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-39800-649 – Ateliers mécaniques – Voirie – Autres pièces.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-798\*

**ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE BUCKINGHAM EN FÊTE ET LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-333 du 11 avril 2017, a déjà approuvé le soutien à la réalisation de Buckingham en fête 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et la corporation ont conclu une entente pour la réalisation de l'édition 2017 de l'événement;

**CONSIDÉRANT QUE** la corporation a fait la demande au bureau des événements de changer le nom de l'événement pour Halloween au village et sa durée à une seule journée, le 21 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il est devenu nécessaire de modifier certains articles au protocole d'entente 2017 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le changement de nom de l'édition 2017 de l'événement Buckingham en fête pour le nom Halloween au village et que la durée de l'événement soit d'une seule journée;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'addenda au protocole d'entente 2017 de Buckingham en fête aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-799

**DÉMONSTRATION ET MANŒUVRES AÉRIENNES - SNOWBIRDS DES FORCES ARMÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe des Snowbirds des Forces armées canadiennes sera à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa le 17 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** leur présence s'inscrit dans le cadre de la cérémonie de la Bataille de l'Angleterre organisé par les Ailes d'époques du Canada le 17 septembre 2017, sur les sites des Ailes d'époques du Canada et de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

**CONSIDÉRANT QUE** des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes et du ministère des Transports du Canada en pareilles circonstances et que tous les arrangements nécessaires ont été fait avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'équipe des Snowbirds des Forces armées canadiennes et certains autres aéronefs à procéder à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes le 17 septembre 2017, près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa.

Cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 1 000 pieds, ainsi que les décollages et les atterrissages qui se dérouleront le 17 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-800\*

Abrogée par la résolution  
numéro CE-2019-652\* –  
2019.09.17

**PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE INTERCULTUREL DANS LE BÂTIMENT 9 - DOMAINE SCOTT-FAIRVIEW - 100, RUE GAMELIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE–SAINT-RAYMOND – LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a émergé suite à des consultations citoyennes menées par la Ville de Gatineau en 2007 en vue d'élaborer une politique municipale de la diversité culturelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté la Politique en matière de diversité culturelle le 22 avril 2008, dont découle l'adoption de plusieurs plans d'action, inclusivement le plus récent 2017-2019, qui comprenait l'action suivante « Désigner et équiper un lieu favorisant l'échange et le dialogue » afin de « Créer des occasions d'expression, de rencontres et de dialogues interculturels »;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des consultations publiques sur la Politique en matière de diversité culturelle en 2011 et en 2015, la nécessité et la pertinence de créer un Centre interculturel à Gatineau a été réaffirmée par les citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, réunis en assemblée le 20 mars 2017, recommandent au conseil municipal d'appuyer la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet structurant permettrait à la Ville de Gatineau de faciliter l'intégration harmonieuse de la diversité culturelle sur son territoire qui est l'objectif de sa politique :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, sur recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, recommande au conseil :

- d'accepter le projet de modernisation du Bâtiment 9 de la coopérative de solidarité afin d'établir le Centre interculturel de Gatineau;
- de supporter le projet de modernisation du Bâtiment 9 jusqu'à concurrence de 1 100 000 \$;
- d'autoriser le transfert de la somme de 900 000 \$ du Fonds de développement des communautés du secteur de Hull – Domaine Scott-Fairview – 100, rue Gamelin, place publique pour la rénovation du Bâtiment 9 sur le même site;
- de réserver un montant de 200 000 \$ à même le surplus de l'ex-Ville de Hull pour la réalisation de ce projet (district électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond);
- d'autoriser le trésorier à prévoir une participation de 75 000 \$ par année au budget, et ce, à partir de la première année d'exploitation;
- de mandater les services municipaux à analyser les différents modes de gouvernance pour la modernisation/exploitation du Bâtiment 9.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-801

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-33 POUR UN MONTANT TOTAL DE 110 494,35 \$ POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 AOÛT 2017****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-33 d'un montant de 110 494,35 \$ pour la période du 17 au 23 août 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-802

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 30 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 34 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 31****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 30, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 34, la liste des réquisitions numéro 33 ainsi que la liste des embauches numéro 31 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 30	Pièces de comptes à payer	12 292,15 \$	21 au 25 août 2017
Liste PD numéro 34	Pièces de comptes à payer	726 119,25 \$	21 au 25 août 2017
Liste des réquisitions numéro 33	Pièces de comptes à payer	2 747,62 \$	21 au 25 août 2017
La liste des embauches numéro 31	Embauches du personnel temporaire	396 701,46 \$	13 au 19 août 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-803

**SOUMISSION 2017 SI 205 - FOURNITURE DE LAMPES TUBE DEL - SERVICE DES FINANCES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Marchand Électrique, 140, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 6H5, pour la fourniture de lampes tube DEL, pour un montant approximatif de 49 554,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 9 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-804

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 31 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 35 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 34 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 32**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 31, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 35, la liste des réquisitions numéro 34 ainsi que la liste des embauches numéro 32 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 31	Pièces de comptes à payer	7 819,07 \$	28 août au 1 <sup>er</sup> septembre 2017
Liste PD numéro 35	Pièces de comptes à payer	303 014,81 \$	28 août au 1 <sup>er</sup> septembre 2017
Liste des réquisitions numéro 34	Pièces de comptes à payer	2 136,58 \$	28 août au 1 <sup>er</sup> septembre 2017
La liste des embauches numéro 32	Embauches du personnel temporaire	392 916,04 \$	20 au 26 août 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-805\*

**UTILISATION DU SURPLUS DE L'EX-VILLE DE BUCKINGHAM - 63 224 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur de Buckingham dispose d'un surplus budgétaire de l'ex-Ville de Buckingham d'une somme de 63 224 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme de 63 224 \$ peut être dégagée suite à une analyse effectuée par le Service des finances;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 8 de la Charte de la Ville de Gatineau, les surplus accumulés de chacune des ex-municipalités doivent demeurer au bénéfice exclusif des habitants et des contribuables du territoire de celle-ci :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter que le surplus de l'ex-Ville de Buckingham soit utilisé à des fins de travaux d'immobilisations dans le secteur de Buckingham en conformité avec la Politique sur l'utilisation des surplus des ex-villes pour des projets à venir.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-806

**SOUSSION 2017 SP 192 - DÉSENSACHAGE ET DISPOSITION DE SACS DE SABLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Lafleur de la Capitale inc., 164, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour le désensachage et la disposition de sacs de sable, pour un montant total de 99 866,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 août 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-45112-451-09731	91 191,09 \$	Déchets - Transbordement, transport et enfouissement - Frais d'enfouissement
04-13493	4 342,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 332,10 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-807\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** faisant suite à plusieurs affichages et essais afin de le combler, le poste de chef de division, Parcs, espaces verts et édifices municipaux (poste numéro STP-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres) est demeuré vacant depuis le 28 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à une analyse et à une évaluation de ses besoins :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

- Créer la Division des parcs, des espaces verts et des arénas ainsi que le poste de chef de division, Parcs, espaces verts et arénas (poste numéro STP-CAD-094 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur adjoint, et y nommer monsieur Daniel Larocque;

Le salaire de monsieur Daniel Larocque est établi à la classe 6, échelon 5 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau;

Monsieur Daniel Larocque sera assujetti à une période d'essai de trois mois puisqu'il occupe ce poste par intérim depuis le 31 octobre 2016. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines;

Monsieur Daniel Larocque est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau;

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau;

- Rattacher administrativement les postes de responsable, Secteur ouest et de responsable, Secteur est (postes numéros STP-CAD-070 et STP-CAD-020 au plan d'effectifs des cadres) détenus par messieurs Stéphane Émond et Sébastien Monfils ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du chef de division, Parcs espaces verts et arénas;
- Rattacher administrativement les postes de contremaîtres (postes numéros STP-CAD-048 et STP-CAD-044 au plan d'effectifs des cadres) détenus par messieurs Denis Fortin et Joey Mongeon ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du responsable, Secteur ouest;
- Rattacher administrativement le poste de secrétaire II (poste numéro STP-BLC-011 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Julie Dupuis, sous la gouverne du chef de division, Parcs, espaces verts et arénas;
- Rattacher administrativement le poste de contremaître, Arénas (poste numéro STP-CAD-056 au plan d'effectifs des cadres) actuellement vacant, ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du responsable, Secteur ouest et le renommer contremaître, Arénas et parcs;
- Créer la Division de l'entretien des édifices, ainsi que le poste de chef de division, Entretien des édifices (poste numéro STP-CAD-095 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur adjoint et y nommer monsieur Stéphane Saumure;

Le salaire de monsieur Stéphane Saumure est établi à la classe 6, échelon 4 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau;

Monsieur Stéphane Saumure sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines;

Monsieur Stéphane Saumure est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau;

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau;

- Rattacher administrativement les postes de responsable, Entretien général des édifices et de responsable, Électricité et mécanique du bâtiment (postes numéros STP-CAD-075 et STP-CAD-076 au plan d'effectifs des cadres) détenus par messieurs Jean-Yves Larouche et André Vézina, ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du chef de division, Entretien des édifices;
- Rattacher administrativement le poste de chef de division, Voirie (poste numéro STP-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) actuellement vacant, ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du directeur adjoint;
- Rattacher administrativement le poste de préposé de service (poste numéro STP-BLE-259 au plan d'effectifs des cols bleus) actuellement vacant, sous la gouverne du contremaître, Aqueducs, égouts et drainage de surface du secteur de Gatineau;
- Abolir la Division des parcs, des espaces verts et des édifices municipaux ainsi que le poste de chef de division, Parcs, espaces verts et édifices municipaux (poste numéro STP-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cadres;
- Abolir le poste de responsable, Opérations des arénas (poste numéro STP-CAD-074 au plan d'effectifs des cadres), situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-808

**SOUSSION 2017 SI 153 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION IMAGES ET SON - SOIRÉE GRANDE ALLÉE - SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme PXL Média inc. (7333706 Canada inc.), 80, rue Adrien-Robert, studio B1, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour la fourniture de services professionnels pour la conception d'images et de son pour un montant approximatif de 24 789,67 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1<sup>er</sup> juin 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le contrat sera d'une durée d'une année, et ce, à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif avec la possibilité de le prolonger pour trois périodes additionnelles d'une année. Si la Ville décide de prolonger le contrat, après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

De plus, le présent contrat ne pourra excéder la somme de 99 999 \$ incluant les taxes, considérant la limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2018 à 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-19520-419-09720	9 154,86 \$	Activités de reconnaissance – Autres professionnels administratifs
04-13493	436,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	434,91 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-809

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ANICK BRUYÈRE  
À TITRE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES - PRÉVENTION -  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de conseiller en ressources humaines, Prévention (poste numéro SRH-CAD-032 au plan d'effectifs des cadres) du Service des ressources humaines, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Anick Bruyère au poste de conseillère en ressources humaines, Prévention (poste numéro SRH-CAD-032 au plan d'effectifs des cadres) du Service des ressources humaines, sous la gouverne du chef de section, Santé et sécurité.

Le salaire de madame Anick Bruyère est établi à la classe 3, échelon 2 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Anick Bruyère sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Anick Bruyère est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau. À l'exception de l'article I, elle bénéficiera de trois semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2017.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> CAMILLE DOUCET-CÔTÉ**  
Assistante-greffière  
Comité exécutif